



## ITU-EC Project

### Harmonized ICT Policies in the ACP countries

[www.itu.int/ITU-D/projects/ITU\\_EC\\_ACP/](http://www.itu.int/ITU-D/projects/ITU_EC_ACP/)

## Support for Harmonization of the ICT Policies in Sub-Sahara Africa

### Appels à candidature n° HIPSSA/CA-4.2 (d)

**Titre** Expert principal en régulation des TIC/télécoms (équivalent grade P5)

**Lieu d'affectation** Travail à domicile

**Type de contrat:** Special Service Agreement (SSA) pour une somme forfaitaire

**Date limite candidature:** 18 mai 2010

**Date de commencement:** 15 juillet 2010

**Date de fin:** 15 octobre 2010

**Durée de l'engagement** 30 jours de travail dans les délais impartis

**Paiement** Somme forfaitaire de 10,200 USD.

*La rémunération offerte ne peut pas être supérieure à 340 USD par jour de travail pour un expert international P-5. Les deux ajustements des salaires de base et des allocations de subsistance (DSA) sont fonction du lieu d'affectation et sujet à variation. Pour plus d'informations, se référer aux conditions d'emploi de l'UIT pour les projets de coopération technique.*

#### **Description de tâches:**

##### Introduction

Le projet HIPSSA (Harmonisation of ICT Policies in Sub-Sahara Africa) pour l'harmonisation des politiques, législations et réglementations des TIC en Afrique sub-saharienne reprend à plus grande échelle les objectifs d'un précédent projet commun à la Commission européenne (CE) et l'UIT en Afrique de l'Ouest qui a conduit à l'adoption par la CEDEAO des Actes additionnels sur les Télécommunications. Il vise à développer et promouvoir des politiques harmonisées et des lignes directrices pour la régulation du marché des TIC ainsi que le renforcement des capacités humaines et institutionnelles dans le domaine des TIC grâce à une gamme de formations ciblées et des mesures de partage des connaissances. Ce projet contribue au développement d'un cadre politique, juridique et réglementaire propice aux importants investissements nécessaires aux infrastructures et services des TIC.

##### Description de tâches

L'expert travaillera sous la supervision du Chef de Projet UIT-CE pour l'harmonisation des politiques des TIC dans les pays ACP, sous la direction du Coordonnateur principal du projet HIPSSA et en étroite collaboration avec le responsable du secteur des télécommunications et des TIC du Secrétariat Général de la CEEAC et en collaboration avec le responsable du secteur des télécommunications et des TIC de la Commission de la CEMAC.

L'expert devra également travailler en collaboration avec l'unité en charge de l'environnement réglementaire et de marché (RME) de l'UIT-D ainsi que le Bureau régional de l'UIT pour l'Afrique (RO-AFR), et en particulier avec le Bureau de Zone de l'UIT pour l'Afrique centrale (AO-CA).

Sous la direction du responsable du secteur des télécommunications et des TIC du Secrétariat Général de la CEEAC et en concertation avec le Coordonnateur principal du projet HIPSSA, l'expert doit consulter au cours de ses travaux les parties prenantes telles que l'ARTAC (Association des régulateurs des télécommunications d'Afrique centrale) les associations représentant les opérateurs de télécommunication de l'Afrique centrale et les associations de défense de consommateurs entre autres.

## Etats des lieux des législations et réglementations nationales en matière de télécommunications et TIC

L'expert doit:

1. procéder à une évaluation de la situation actuelle en termes de politiques générales, lois, règlements, directives et pratiques en matière de régulation des TIC dans chacun des dix (10) pays membres de la CEEAC
  - a. sur les sujets suivants
    - i. les licences,
    - ii. le service et l'accès universels,
    - iii. la gestion des fréquences
    - iv. la numérotation et
    - v. l'interconnexion.
  - b. en prenant en compte
    - i. les éléments portant sur le cadre juridique et réglementaire des télécoms/TIC du *Diagnostic stratégique des infrastructures, des réseaux et services des télécommunications/TIC en Afrique centrale* validé par les experts de la CEEAC à Douala en novembre 2008,
    - ii. les études de la CEMAC sur la situation dans ces Etats membres
    - iii. les études d'autres organisations telles que la Commission économique pour l'Afrique (CEA) dans le cadre des plans NICI et sur les thèmes émergents relatifs aux TIC en Afrique centrale et la SADC dans le cadre de la revue et mise à jour de son environnement politique et juridique régional des TIC.
2. établir une analyse comparative des cadres politiques, juridiques et réglementaires nationaux en les comparant avec
  - a. les objectifs politiques fixés par les documents d'orientation adoptés par les ministres en charge des télécoms/TIC de la CEEAC à Ndjamena en avril 2010
    - i. *Politique de l'édification de véritables société et économie de l'information en Afrique centrale à l'horizon 2025, du Cadre de référence pour l'harmonisation des politiques et réglementations nationales* et
    - ii. *Cadre de référence pour l'harmonisation des politiques et réglementations nationales*,
  - b. les lois types de la CEEAC validées précédemment par les experts,
  - c. les règlements, directives et décisions de la CEMAC portant sur les communications électroniques adoptés en décembre 2008.
3. identifier les principaux défis et opportunités relatifs à la mise en œuvre au niveau national des dispositions
  - a. des lois types de la CEEAC et
  - b. du règlement, des directives et de la décision de la CEMAC.
4. mettre en évidence les dispositions non-conformes aux documents régionaux listés au point précédent en préparation de l'assistance technique relative aux transpositions nationales des actes régionaux.

Cet état des lieux de la législation et de la réglementation des TIC en Afrique centrale devra s'appliquer aux cinq (5) sujets réglementaires mentionnés plus haut dans les dix (10) pays bénéficiaires du projet, membres de la CEEAC : l'Angola, le Burundi, le Cameroun, la République Centrafricaine, le Gabon, le Congo, la République démocratique du Congo, la Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe et le Tchad.

L'avant-projet d'état des lieux devra être soumis pour commentaire aux experts nationaux spécialistes de la régulation des TIC de la CEEAC désignés par les Etats membres en tant que Points Focaux nationaux pour les travaux d'harmonisation réglementaire de la CEEAC.

L'expert devra ensuite revoir l'avant-projet sur la base des observations reçues pour soumettre le projet d'état des lieux pour discussion en vue de sa validation lors d'une réunion des experts nationaux en préparation de la prochaine réunion des ministres en charge des télécoms/TIC de la CEEAC prévue en novembre 2010.

(Note: Des termes de référence complémentaires seront fournis en temps opportun pour l'atelier de validation de l'état des lieux).

## **Livrables**

1. Avant-projet d'état des lieux des législations et réglementations nationales des TIC en Afrique centrale remis le **7 septembre 2010**. (Le retour des commentaires des experts sera facilité par le responsable du secteur des télécommunications et des TIC du Secrétariat Général de la CEEAC et le Coordonnateur principal du projet HIPSSA sous trois semaines)
2. Projet d'état des lieux intégrant les commentaires reçus des experts nationaux remis le **15 octobre 2010**;
3. Version finale de l'état des lieux tel que validée par les experts devra être livrée à temps afin d'être prise en compte à par **la prochaine réunion des Ministres en charge des TIC de la CEEAC**.

Les livrables doivent être rédigés en français avec le modèle de document fourni par l'équipe du projet HIPSSA et faire figurer impérativement les logos de l'UIT et de l'UE y compris sur les supports de présentation sous forme de diapositives.

(Note: Les droits d'auteur de tous les documents produits dans le cadre de cette mission du projet HIPSSA seront conservés par l'UIT et la CEEAC.)

## **Qualifications et expérience professionnelle:**

1. Diplôme universitaire en droit, économie, politique publique, ingénierie, sciences ou dans des domaines pertinents à la mission avec une spécialisation dans le domaine de la régulation des TIC / télécommunications ou un diplôme d'enseignement supérieur d'un niveau équivalent à celui d'un diplôme universitaire supérieur dans un des domaines susmentionnés.
2. Au moins 10 ans d'expérience dans le développement de politiques des TIC, des lois et règlements avec de préférence une expérience et compétences avérées dans le domaine de l'interconnexion.

## **Langues:**

Excellente maîtrise du français. Une très bonne maîtrise de l'anglais est également requise. Une bonne connaissance du portugais et/ou l'espagnol sera un avantage.

***Veillez adresser l'application, en citant le référence ci-dessus, à:***

Mr. Sandro BAZZANELLA

ITU-EC Project Manager

International Telecommunication Union

Place des Nations, CH-1211 GENEVA 20, SWITZERLAND

***Avec votre formulaire de notice personnelle (PHF) et une courte proposition écrite à l'adresse électronique suivante:***

**hipssa@itu.int**